

la rétribution. Je suis d'avis que la loi de la rétribution est mauvaise en principe. C'était parfait pour un Kant ou un Hegel et pour les vieux Ecossais qui ont écrit les *Confessions of Faith* et autres choses de ce genre. C'était conforme à la mentalité de cette époque-là.

M. MCINTOSH: C'étaient des Allemands.

M. BLAIR: Ils se crucifiaient et se masacraient les uns les autres. La philosophie de Kant était que la loi de la rétribution devait être maintenue dans nos tribunaux, et cette philosophie domine encore dans notre gouvernement britannique et son influence s'exerce sur le Canada. Il est grandement temps que nous mettions Kant de côté et que nous ayons recours à la philosophie proposée par Jeremy Bentham ou par quelques contemporains qui ont des vues utilitaires, qui regardent vers l'avenir et qui s'occupent des questions sociales.

La loi de Kant vise surtout le criminel; elle se concentre sur lui et le punit parce qu'il mérite d'être puni. Il ne devrait pas en être ainsi. C'est un crime de lèse-humanité que de faire souffrir inutilement un être humain. C'est un crime de lèse-humanité que d'infliger une torture à un être humain sans avoir pour cela un but. La souffrance physique n'est pas faite pour servir de châtement; la loi naturelle n'a jamais eu pour but de punir. Il y a des gens qui pensent qu'elle est faite pour cela, mais ce n'est pas vrai. Notre corps ne cesse jamais de lutter pour la vie, et lorsque notre constitution n'est pas assez forte pour lutter, il nous faut payer le tribut ou souffrir. La souffrance est la sentinelle aux aguets qui appelle au secours. Ce n'est pas une malédiction, ni un châtement; c'est un avertissement et non une affliction.

Dans le cas qui nous occupe nous concentrons notre attention sur le criminel et sur son châtement, parce que certaines gens trouvent qu'il le mérite. Abandonnons cette vieille loi de la rétribution et adoptons celle de l'utilitarisme qui vaut mieux. Ce serait une meilleure façon de détourner du crime. On punit le criminel parce que l'on veut protéger l'ordre social. On pensait autrefois qu'un préventif empêcherait les gens de commettre des crimes, et il y avait un peu de vrai dans cette croyance. Mais la théorie du préventif a ses restrictions; car en châtiât un individu pour détourner les autres du mal vous infligez cette punition pour le bien de l'ordre social, et il ne faut pas pousser le procédé trop loin. Dans l'intérêt du criminel et aussi de la société, il faut que vous le traduisiez devant la justice. Mais en faisant un châtement du criminel un préventif du crime au profit de l'ordre social, il ne faut pas exagérer;

[M. Blair.]

sinon, il y a une réaction et le jury n'exécute pas le mandat indiqué dans la loi.

L'excès de sévérité aura l'effet contraire à celui qu'on attend. La sympathie du public ira au criminel. L'effet préventif est parfaitement juste et naturel. Nos lois sont modelées sur notre religion et les lois de la nature. Elles constituent le fondement de notre loi.

Je ne dis pas que l'on ne devrait pas appliquer la peine de mort; non, parce que lorsqu'un membre de la société sert Bacchus et Vénus et qu'il devient une menace pour ses semblables, que fait la nature? Elle commence par le paralyser. Elle paralyse ses pieds de façon qu'il ne puisse plus marcher, et éventuellement cela le conduit au cimetière. La nature l'élimine. Je ne peux pas dire que les tribunaux ont tort quand ils agissent de la même façon, mais je dis que si la punition n'a pas un but et un but utilitaire, c'est un crime et une faute de lèse-humanité que d'infliger le châtement.

La théorie suivante que je voudrais invoquer est celle de l'émulation ou de la désapprobation, peu importe le nom que vous vouliez lui donner. C'est la théorie qui satisfait l'opinion publique. Les gens considèrent qu'un détenu doit être puni et il est possible qu'il faille infliger une certaine mesure de punition. D'un autre côté, il ne faut pas pousser cette théorie trop loin. Il y a une limite et si vous la dépassez l'opinion publique se retournera contre vous. Il ne faut pas outrepasser ses pouvoirs. La peine que vous infligez doit être conforme à l'idée que l'opinion publique s'en fait. Dans les Etats du Sud, quand on ne veut pas punir un criminel, on a recours au lynchage.

Il faut aussi tenir compte du sentiment des gens. Mais il ne faut pas exagérer, sinon, lorsqu'un homme est condamné vous ne pourriez pas donner libre cours à la justice, parce que le sentiment public fixerait dans quelle mesure la justice doit sévir contre lui. Par conséquent, il faut que vous accordiez à l'individu une certaine mesure de justice. Il est regrettable que le crime doive exister, mais c'est assurément vrai.

Plus nous devenons intelligents plus nous acquérons de connaissances, et plus il y aura de crimes parmi nous, parce que le crime est le produit de la civilisation. A mesure que nous avançons, les crimes se propagent, de sorte que nous sommes obligés de punir un bien plus grand nombre de personnes. Nous avons atténué la rigueur des punitions, mais en même temps la criminalité est bien plus répandue. Sous le régime de Henri VIII, soixante-douze mille personnes furent pendues, ce qui est un record remarquable durant le règne d'un roi. Des milliers de pendaions